

Monsieur le Maire, rapporteur, devait rappeler à l'Assemblée que la dernière motion du Conseil Municipal, en date du 28 janvier 1982, alertant une nouvelle fois les pouvoirs publics sur l'urgence à réaliser un C.E.S. 600 sur LUDRES pour la rentrée de septembre 1982, ainsi que les diverses interventions des Conseillers Régionaux qui avaient été sensibilisés au dossier de LUDRES par la Municipalité, en vue de la réunion de l'Assemblée régionale les 8 et 9 février 1982, n'ont pas débouché sur des espoirs concrets, car LUDRES n'a toujours pas l'assurance de son inscription à la programmation.

La construction de ce C.E.S. pour l'année 1982 semble donc compromise, et les inquiétudes de la Municipalité vont grandissant, quand on sait que l'inscription était réelle en décembre 1980.

Par ailleurs, d'après les informations que l'on a pu recueillir sur le débat du 9 février 1982, concernant le C.E.S. de LUDRES au Conseil Régional de Lorraine, deux points particuliers attirent l'attention, et peuvent permettre de mesurer la gravité de la situation :

- d'une part, le crédit d'études voté par le Conseil Régional dans sa séance du 9 février ne "sera affecté que dans la mesure où la nécessité d'un C.E.S. à LUDRES se fera sentir".

- d'autre part, certains propos qui nous ont été livrés et qui furent repris par la presse comme : "dans les deux agglomérations, le nombre de places est globalement suffisant à l'horizon 1990. NANCY compte actuellement 1 600 places vides. Il en restera encore 600 dans 10 ans. Il convient donc de trouver le moyen de désaffecter un collège du centre ville, le transformer en autre chose, un L.E.P. par exemple, pour le réaffecter à la banlieue" (E.R. du 12/2/82)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir rappelé :

- que le ministre de l'Education Nationale n'a pas encore répondu aux trois demandes d'audiences de la Municipalité (lettres des 21 juillet 1981, 20 octobre 1981, et 20 janvier 1982),

- que Monsieur le Recteur refuse tout rendez-vous à la Municipalité tant qu'il n'aura pas rencontré l'ensemble des élus du Département, pour évoquer avec eux, les problèmes relevant de son Administration,

- que les incertitudes qui semblent planer sur la réalisation de ce C.E.S. par l'absence de décision des autorités responsables augmentent chaque jour la non réalisation de cet équipement pour la rentrée de 1982, sur la Commune de LUDRES,

et conscient de la gravité de la situation,

- reconferme les termes de la motion du 28 janvier 1982

- réaffirme sa volonté de voir se créer le plus rapidement possible le C.E.S. sur LUDRES,

- souhaite que le Ministre de l'Education Nationale ne fasse plus la "sourde oreille" et puisse accorder l'audience maintes fois demandée par la Municipalité, afin de débattre de ce problème,

- redemande à bénéficier d'une aide spécifique de l'Etat, sous la forme d'un financement prioritaire, afin que cette réalisation puisse avoir lieu dans les meilleurs délais,

- souhaite une cohésion totale des administrés de la Commune de LUDRES pour enlever, dans les meilleurs délais, la décision de réalisation d'un C.E.S. sur LUDRES, et regrette qu'un mouvement de désolidarisation, entamé la veille et le jour de la manifestation du 17 octobre 1981, ait hypothéqué, très sérieusement, les chances d'obtenir un financement spécifique de l'Etat pour réaliser ce C.E.S. sur LUDRES, dès 1982, alors qu'à cette époque tout était possible (E.R. du 17 octobre 1981).

- déplore la situation n'ait pas évoluée depuis décembre 1980.